

LYCEE LUCIE AUBRAC - BOLLENE



Le Proviseur
Aux
Parents des élèves de Seconde

Bollène, le 17 Mai 2016

Je vous prie de trouver ci-joint les informations de fin d'année scolaire, merci de bien vouloir les lire avec attention.

Le Proviseur

Service
administratif

Référence
GO/CR

Dossier suivi par
Geneviève OVINET

Téléphone
04 32 80 31 90

Fax
04 32 80 32 00

Mél.
ce.0841093g

@ac-aix-marseille.fr

224 Avenue Ernest Lafont
BP 219
84505 BOLLENE
cedex

1) Calendrier conseils de classe

Voir sur le site du lycée.

2) Orientation

Les élèves de seconde ont été destinataires d'une fiche d'orientation à rendre pour le 23 mai à leur professeur principal.

A l'issue du conseil de classe, cette fiche sera remise à votre enfant et vous prendrez connaissance de la décision du conseil de classe :

► en cas d'accord, vous voudrez bien la signer et remplir précisément la page 4 en indiquant les options choisies.

► en cas de désaccord, vous serez reçu par le chef d'établissement ou son représentant pour un entretien.

3) La journée des talents aura lieu Mardi 7 juin de 13h à 16h30.

4) Restitution des manuels scolaires

La restitution des manuels scolaires s'effectuera en salle B011 **le vendredi 10 juin 2016.**

Les élèves accompagnés du Professeur sont priés de se conformer au planning

CLASSE	HORAIRES	PROFESSEUR
2 ^{nde} 1	8h55	Mme PAUL
2 ^{nde} 2	9h15	Mme GONZALEZ
2 ^{nde} 3	8h30	M. HAMAIDE
2 ^{nde} 4	10h05	M. DERACHE
2 ^{nde} 5	9h35	Mme SOUFI
2 ^{nde} 6	13h55	Mme CINQUIN
2 ^{nde} 7	14h35	M. POUDEVIGNE
2 ^{nde} 8	14h15	Mme MILLET
2 ^{nde} 9	14h55	Mme BLANC
2 ^{nde} 10	15h15	M. CLAVERIE

5) Fin des cours - Réinscriptions

En raison des épreuves du baccalauréat et afin d'assurer la sérénité de celles-ci, les cours des classes de seconde seront suspendus du lundi 13 juin au mercredi 22 juin inclus. L'accueil des élèves sera assuré du jeudi 23 juin au vendredi 1er juillet par les professeurs non convoqués aux épreuves du bac.



Le lundi 13 juin sera consacré à deux sorties culturelles pour les 2ndes à Aigues Mortes et Nîmes. Les élèves doivent s'inscrire dès à présent auprès de Mme BOACHON (secrétariat des élèves) coût : 10 euros par chèque bancaire de préférence.

2/2

Pour les élèves poursuivant leur scolarité au lycée à la rentrée prochaine, des fiches de réinscription seront transmises aux familles après les conseils de classe. **Afin de finaliser la réinscription, les fiches devront être rendues à la vie scolaire AVANT le 10 juin.**

Sur la fiche, les options choisies devront être indiquées précisément, aucun changement d'option ne sera accepté en septembre.

En cas de non retour des documents demandés, le maintien de l'élève dans l'établissement à la rentrée ne sera pas assuré.

► Dans le cas d'une poursuite d'étude en lycée pro, le lycée en fera la saisie dans l'application informatique AFFELNET.

Vous serez informé de l'affectation le vendredi 24 juin à l'issue de la commission d'affectation départementale.

En cas d'affectation dans un lycée professionnel, il faudra procéder à l'inscription de votre enfant dans cet établissement selon les dates indiquées par ce lycée.

Dans le cas où votre enfant n'aurait pas d'affectation dans les formations, voies professionnelles demandées, il devra se présenter au lycée pour formuler d'autres vœux sur places vacantes.

6) Bourses de lycée

Les élèves boursiers changeants d'établissement doivent retirer au secrétariat intendance un imprimé de transfert de bourse.

7) Certificat de radiation – Exeat

Celui-ci sera remis à la demande de la famille avant le 13 juillet.

Les personnels d'encadrement et de secrétariat restent à votre disposition pour toute question concernant cette fin d'année scolaire.

Le Proviseur
Geneviève OVINE